



DECISION N° 151 - 2023

Portant validation de l'offre de la société GLOBAL PAYSAGE pour la réalisation d'un bac à sable à l'école maternelle des Fontaines

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société GLOBAL PAYSAGE pour la réalisation d'un bac à sable à l'école maternelle des Fontaines ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société GLOBAL PAYSAGE est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société GLOBAL PAYSAGE pour la réalisation d'un bac à sable à l'école maternelle des Fontaines d'un montant de 4 904.85 € HT.